

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER, François (P. à Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR), Fabienne LHONNEUR (P. à Sophie POLEYN), Matthieu BIGOT (P. à Catherine LECHEVALLIER) ;

Absents non excusés : Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR (sortie pendant la délibération)

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**FINANCES / FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES OU COMPLEMENTAIRES - subventions exceptionnelles pour le flocage de tenues sportives**

Rapporteur : M. Jammet - VU en C° finances du 9/12/2021

DEL20211213\_14B

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Il a été convenu que la commune participerait au financement des tenues des joueurs-adhérents et entraîneurs des associations sportives ouistrehamaises qui feraient la promotion de la commune en présentant un flocage Ouistreham Riva-Bella. 3 associations appellent ces subventions exceptionnelles :

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** d'octroyer une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes pour le flocage de leurs tenues :

- Riva Courir : 1000€ sur un devis de 2 250€
- AJSO Handball : 903€ sur un devis de 1 804€
- Twirling Club Bâton : 883€ sur un devis de 1766€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le 17 DEC. 2021  
Certifiée exécutoire le